

COMMUNICATION FINANCIERE



L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SOTHEMA (S.A) s'est tenue le jeudi 10 juin 2010 aux locaux de la Direction Marketing à Casablanca, sous la présidence de Monsieur Omar TAZI, Président Directeur Général.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et après en avoir délibéré, décide, à compter de ce jour, d'augmenter le capital social s'élevant actuellement à 120.000.000,00 de dirhams divisé en 1.200.000 actions de 100,00 Dirhams chacune de valeur nominale, entièrement libérées, d'une somme de 60.000.000,00 de dirhams pour le porter ainsi à 180.000.000,00 de dirhams. Cette somme de 60.000.000, 00 de dirhams sera prélevée sur :

- la totalité du compte "Autres Réserves", dont le montant s'élève à ce jour à la somme de 54.040.000,00 dirhams ;
- le compte " Report à nouveau " à concurrence de 5.960.000,00 dirhams ;

Cette augmentation de capital sera réalisée au moyen de l'émission de 600.000 actions nouvelles de 100,00 dirhams chacune de valeur nominale qui seront attribuées gratuitement aux actionnaires actuels à raison de 1 action nouvelle pour 2 actions anciennes. Le conseil d'administration est spécialement mandaté pour prendre toutes mesures qu'il jugera utiles pour assurer l'exécution, dans les conditions ci-dessus indiquées, de l'augmentation de capital qui vient d'être réalisée.

Nouveau capital social

Comme conséquence de l'augmentation de capital, objet de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale constate que le capital social est dorénavant fixé à 180.000.000,00 de dirhams divisé en 1.800.000 actions de 100,00 dirhams chacune de valeur nominale et décide de modifier l'article 6 des statuts afférent au capital, qui sera désormais libellé ainsi qu'il suit:

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL (nouvelle rédaction)

"le capital social est fixé à la somme de 180.000.000,00 de dirhams divisé en 1.800.000 actions " de 100,00 dirhams chacune de valeur nominale, entièrement libérées, lesquelles actions confèrent les mêmes droits dans l'actif social et dans les bénéfices."

Votre Contact :

Mohamed Rachid
KADIRI (DGA)
Tél : 0522437040 (LG)
Email: r.kadiri@sothema.ma